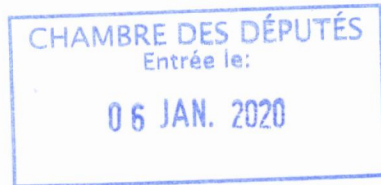




LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Digitalisation



Monsieur Marc Hansen  
Ministre aux Relations avec le Parlement

Service Central de Législation  
5, rue Plaetis  
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 6 janvier 2020

Concerne : Question parlementaire n° 1645 du 27 décembre 2019 de Monsieur le Député Marc Goergen – Discrimination à cause de décisions prises par des algorithmes

Monsieur le Ministre,

Pour faire suite à votre courrier du 27 décembre 2019 relatif à l'objet sous rubrique, j'ai l'honneur de vous informer que la question soulevée par l'honorable Député Monsieur Marc Goergen ne relève pas de la compétence du ministre de la Digitalisation.

Après concertation avec le Ministère de l'Etat, je tiens à vous informer que le Ministère de l'Etat assure la coordination relative à la question parlementaire n° 1645.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations les meilleures.

Pour le Ministre délégué à la Digitalisation

Gaston Schmit  
Premier Conseiller de Gouvernement